

Beecher Bay First Nation – Risks and proposed mitigations

<b>Potential adverse environmental effect</b> <i>(interaction between project activities and environmental components)</i>	<b>Proposed mitigation measure</b> <i>(mitigation measures and/or best practices used to address potential environmental effect)</i>
<b>Vegetation</b>	
<p>There is potential for vegetative invasive species to be transported to the project site by bringing in construction vehicles and equipment that may carry vegetative material or invasives contaminated soil.</p>	<p>The risk of transporting vegetative invasive species to the project site can be mitigated by ensuring that all vehicles and equipment are cleaned and inspected prior to deploying to Beecher Bay.</p>
<p>There is potential for existing vegetative invasive species on site to be spread and transported from the project site by construction vehicles and equipment.</p>	<p>Scotch Broom (<i>Cytisus scoparius</i>) and Himalayan Blackberry (<i>Rubus discolor</i>) both appear to be present on or adjacent to the project site. These are invasive vegetative species that would best be addressed in a project-specific CEMP with an invasive species management plan. Mitigation measures will include working in clean areas before progressing to invasives-infested areas, flagging invasives, including information including species identification during crew orientations and tailboard meetings, not parking vehicles or equipment in invasives infested areas, and keeping foot traffic out of invasives infested areas. Removal of invasives should follow best management practices for the species. Scotch Broom should be cut as close to the ground as possible, preferably before flowering and seed set. Himalayan Blackberry should be removed along with its root ball, to prevent re-sprouting, ideally before fruiting. Other invasive vegetative species may be present that were not observed.</p>
<b>Terrestrial wildlife &amp; Birds + Air and Noise</b>	
<p>Habitat features important to terrestrial wildlife, aquatic wildlife, and migratory birds are likely to be present on or adjacent to the project site, due to its proximity to forested habitat and the marine environment.</p>	<p>The potential for impact to air quality including emissions, dust, noise and odors from construction vehicles, equipment, and work can be mitigated by reducing idling, using water to control dust, and keeping work to reasonable hours.</p>
<b>Fish &amp; Aquatic wildlife</b>	
<p>The drainage swale indicated in the site plan should be assessed to ensure it does not have surficial connectivity to fish habitat, including the marine environment. If it does have surficial connectivity, it should be protected accordingly during construction or relocated in accordance with all required processes and best practices.</p>	<p>The drainage swale, if connected to fish habitat, should be protected to ensure no deleterious substance is allowed to enter, including increased turbidity, in accordance with the federal Fisheries Act and all relevant water quality guidelines. This would best be addressed in a project-specific CEMP, to ensure no parking, storage, or refueling of vehicles or equipment is permitted near the watercourse, and that the watercourse is protected using suitable erosion and sediment control measures to ensure that the project does not result in a release of turbid water.</p>

## La Première nation de Beecher Bay – Risques et Mesures d'atténuation proposées

Effet négatif potentiel sur l'environnement <i>(interaction entre les activités du projet et les composantes de l'environnement)</i>	Mesures d'atténuation proposées <i>(mesures d'atténuation et/ou meilleures pratiques utilisées pour remédier à l'effet environnemental potentiel)</i>
<b>Végétation</b>	
Il est possible que des espèces végétales envahissantes soient transportées sur le site du projet par des véhicules et des équipements de construction susceptibles de transporter du matériel végétal ou du sol contaminé par des espèces envahissantes.	Le risque de transport d'espèces végétales envahissantes sur le site du projet peut être atténué en veillant à ce que tous les véhicules et équipements soient nettoyés et inspectés avant d'être déployés sur Beecher Bay.
Il est possible que les espèces végétales envahissantes présentes sur le site soient disséminées et transportées hors du site du projet par les véhicules et les équipements de construction.	Le genêt à balai ( <i>Cytisus scoparius</i> ) et la ronce de l'Himalaya ( <i>Rubus discolor</i> ) semblent tous deux présents sur le site du projet ou à proximité. Il s'agit d'espèces végétales envahissantes qu'il serait préférable de traiter dans le cadre d'un plan de gestion des espèces envahissantes (CEMP) spécifique au projet. Les mesures d'atténuation consisteront à travailler dans des zones propres avant de passer aux zones infestées d'invasives, à signaler les invasives, à fournir des informations sur l'identification des espèces lors de l'orientation des équipes et des réunions sur le tableau de bord, à ne pas garer de véhicules ou d'équipements dans les zones infestées d'invasives et à empêcher la circulation piétonne dans les zones infestées d'invasives. L'élimination des espèces envahissantes doit suivre les meilleures pratiques de gestion pour l'espèce en question. Le genêt à balai doit être coupé aussi près du sol que possible, de préférence avant la floraison et la formation des graines. La mûre de l'Himalaya doit être enlevée avec sa motte de racines, afin d'empêcher la repousse, de préférence avant la fructification. D'autres espèces végétales envahissantes peuvent être présentes et n'ont pas été observées.
<b>Faune &amp; flore terrestre – Oiseaux + Air et bruit</b>	
Des habitats importants pour la faune terrestre, la faune aquatique et les oiseaux migrateurs sont susceptibles d'être présents sur le site du projet ou à proximité, en raison de la proximité d'un espace forestier et de l'environnement marin.	Le risque d'impact sur la qualité de l'air, y compris les émissions, la poussière, le bruit et les odeurs provenant des véhicules, des équipements et des travaux de construction, peut être atténué en réduisant la marche au ralenti, en utilisant de l'eau pour contrôler la poussière et en limitant les travaux à des heures raisonnables.
<b>Poissons /faune &amp; flore aquatique</b>	
La rigole de drainage indiquée sur le plan du site doit être évaluée pour s'assurer qu'elle ne se verse pas dans l'habitat du poisson, y compris l'environnement marin. Si cela devait être le cas, elle devrait être protégée en conséquence pendant la construction ou déplacée conformément aux procédures et meilleures pratiques requises.	La rigole de drainage, si elle est reliée à un habitat piscicole, doit être protégée afin de garantir qu'aucune substance nocive n'y pénètre, y compris une turbidité accrue, conformément à la loi fédérale sur la pêche et à toutes les directives pertinentes en matière de qualité de l'eau. Une manière efficace d'aborder cette question serait d'élaborer un plan de gestion de l'environnement spécifique au projet, afin de s'assurer qu'aucun stationnement, stockage ou ravitaillement de véhicules ou d'équipements n'est autorisé à proximité du cours d'eau, et que le cours d'eau est protégé par des mesures appropriées de contrôle de l'érosion et des sédiments, afin de s'assurer que le projet n'entraîne pas de rejet d'eau turbide.